

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2725

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 17 BIS AA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de supprimer l'article 17bis AA, car la modulation tarifaire est déjà prévue à l'article 3, pour les projets situés dans les zones d'accélération.